

Complément du pétitionnaire du 13/4/21 ,

Je me permets de vous envoyer ce mail suite à votre conversation de ce 13/4 concernant le projet de mise en culture des parcelles A340 A341 A342 et A343 sur la commune de Mallevall.

Nous avons bien compris les enjeux écologiques du secteur, notre projet s'établissant à proximité de la zone Natura 2000 des Vallons et Combes du Pilat Rhodanien. Nous avons bien identifié sur carte qu'un ruisseau temporaire (pointillés bleus) démarre à proximité des parcelles cadastrales (pour être précis, la plus petite distance identifiée entre notre limite cadastrale et ce ruisseau semble être de 5.5m).

Nous avons eu l'occasion d'aller observer cet hiver la zone plusieurs fois. Nous n'avons pas constaté la présence du ruisseau.

Néanmoins, le domaine Pierre Jean Villa s'engage à mettre en œuvre, dans son projet, plusieurs aménagements qui vont dans le sens de la préservation de ce ruisseau, dans le cas où il redeviendrait actif sur cette partie amont.

Ces aménagements se présentent sous forme de pierriers, de drains, de caniveaux spéciaux pour chemins et de buses permettant aux eaux de surface de nos parcelles et du chemin communal de s'écouler en direction du ruisseau.

Egalement, afin de ne pas risquer de glissements de terrain en direction du lit de ce ruisseau potentiel, l'idée est de couper la parcelle par des chemins transversaux, de créer un mur en pierres sèches et de laisser un large chemin d'accès non planté, enherbé, en limite de parcelle à proximité directe du tracé du ruisseau.

Nous sommes certains que ces mesures prennent en considération l'enjeu de ce ruisseau à proximité de la zone Natura 2000. Nous sommes en train de compléter le formulaire d'évaluation simplifiée des incidences natura 2000 que nous joindrons à notre demande de défrichement à destination de la DDT Loire.